

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-896/SG/CG portant démission de M. Aouled Ali Robleh et réintégration de M. Robleh Bouraleh Diraneh en qualité d'Akel Issa Horoné Rer Aoussou.

n° 71-896/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
24 juin 1971

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1971

Date du numéro
10 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° — M. Aouled Ali Robleh est, pour compter de la date de notification de la présente décision, démis de ses fonctions d'Akel Horoné dans le District de Djibouti.

Art. 2

— M. Robleh Bouraleh Diraneh est réintéséré dans ses fonctions d'Akel de la tribu Horoné dans le District de Djibouti pour compter de la date de notification de la présente décision.